

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet que le conseil adoptera lors de la séance du 11 avril 2022 le règlement numéro 2022-257 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2018-239 portant sur le Code d'éthique et de déontologie pour les employé-e-s municipaux.

Le règlement vise à se conformer à l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employé-e-s. Il a pour objet de remplacer le Code d'éthique et de déontologie pour les employé-e-s de la Municipalité antérieur, en, notamment, ajoutant une précision concernant les dons et avantages reçus par un-e employé-e municipal-e tel que prescrit dans le projet de loi 49.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement en communiquant avec le bureau municipal en composant le 819-648-5965 ou écrire à [dg@lidgc.ca](mailto:dg@lidgc.ca)

Élaine Déry  
Directrice générale / greffière-trésorière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Élaine Déry, en ma qualité de Directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis public en affichant une copie à chacun des endroits établis par la loi et/ou le conseil entre 9h et 17h le 28 mars 2022.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT  
À L'Île-du-Grand-Calumet (Québec)  
Ce 28<sup>e</sup> jour du mois de mars 2022



---

Directrice générale et greffière-trésorière